

Intégration fiscale - périmètre - société nouvelle

Actualité législative publié le 17/05/2013, vu 2066 fois, Auteur : Maître Dominique Troy

A l'occasion d'une mise à jour de son site le 16 mai 2013 (BOFIP-IS-GPE-10-20-10-20130516), l'administration est revenue sur sa doctrine antérieure pour supprimer la condition d'immatriculation au RCS préalablement à l'entrée dans un groupe d'intégration fiscale. Toutefois, comme l'administration prévoit désormais qu'une société nouvelle doit clore un premier exercice avant de rejoindre un groupe, cette suppression est de pure forme

* * *